

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais sur

rendez-vous selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h (dernier rdv)
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)
Mercredi	: 9h-11h30 (dernier rdv)
Jeudi	: 14h45-17h15 (dernier rdv)
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc	: 9h-12h
Jeudi et vendredi	: 14h45-17h45

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 16h30-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90
Du mardi au samedi: 9h-12h

Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Service jeunesse

Tél. : 02.43.76.27.39
Lun, mar, jeu : 8h-12h / 14h-17h

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Mme Karine BLOT

Tél. : 07.88.23.84.27

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17
Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30
Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

- de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**
- de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Connerré :

03 Rue de la gare - 72160 Connerré
Tél. : 02.43.89.00.43

Prêtre : Père Moïse CAMARA

Pour le contacter personnellement 06.77.63.13.28 ou segenibali@yahoo.fr

Permanences : Mercredi et Samedi de **10h00 à 12h00**

Téléphoner aux heures de permanence ou laisser un message (hors permanences)

Messe à la résidence Amicie (17h) : 20 juillet

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière
Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h
Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré
Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h
les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 (Fermeture le Jeudi)

Horaires d'été à compter du **3 avril au 29 septembre 2018**

Lundi, mercredi	: 14h-18h30
Mardi	: 9h-12h
Vendredi	: 9h-12h/14h-18h30
Samedi	: 9h-12h/14h-17h30

Prochains ramassages : **20 juillet et 3 août 2018**

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi :	9h-12h
Mar, Jeud, Ven :	9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi :	9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



BULLETIN
D'INFORMATION

N°28 du 13 juillet 2018

En période estivale, la mairie est
fermée tous les samedis

Feu d'artifice : vendredi 13 juillet

22h00 : Retraite aux flambeaux

Départ :

Place de l'Eglise Notre-Dame puis défilé Grande Rue,
rue Honoré-Broutelle, rue de l'Eglise, Pont-Romain

Avec la participation de l'harmonie municipale de Beaufay, des sapeurs-pompiers et du groupe dansant des Edelweiss

23h00 : Feu d'artifice à l'Espace du Pont-Romain

Je pars en voyage... quels documents dois-je avoir ?

Dans le cas où le voyage serait à l'étranger (hors EEE et hors Suisse), vous devez prendre certaines précautions. Assurez-vous de détenir le document d'identité nécessaire et un visa s'il est exigé. Renseignez-vous sur les éventuelles démarches administratives une fois dans le pays.

S'informer sur le pays

Avant d'envisager un voyage à l'étranger, renseignez-vous sur le pays et notamment sur :

- sa situation sécuritaire (certaines destinations sont en effet fortement déconseillées pour votre sécurité) ;
- ses transports ;
- ses conditions sanitaires.

La rubrique Conseils aux voyageurs – fiches pays du site du ministère des affaires étrangères vous permet :

- de faciliter la préparation de votre voyage ;
- et de vous informer sur les spécificités et les risques du ou des pays où vous comptez séjourner.

Pensez à vérifier les conditions d'annulation de votre voyage, car la situation sécuritaire peut changer entre votre réservation et la date de votre départ.

Conserver les documents d'identité

Avant votre départ, pensez à photocopier vos documents d'identité. Vous pouvez conserver les photocopies chez vous ou les confier à des proches.

Ces copies vous seront utiles en cas de perte ou de vol de vos papiers à l'étranger.

Vous pourrez également télécharger ces pièces à tout moment, et faciliter la preuve de votre identité.

S'inscrire sur Ariane

Pensez à vous inscrire sur Ariane. En cas de voyage à l'étranger, ce service du ministère des affaires étrangères vous permet de vous signaler gratuitement et facilement.

Une fois votre compte Ariane créé :

- vous recevrez des recommandations de sécurité à l'adresse mail que vous avez indiquée (si la situation dans le pays le justifie) ;
- vous serez contacté en cas de problème grave (catastrophe naturelle...) dans le pays ;
- si nécessaire, la personne contact que vous avez désignée pourra être prévenue.

Assistance, garantie et assurance pendant le voyage

Vérifiez que vous disposez d'une assistance (aux personnes, automobile), d'une garantie (annulation voyage, accident et maladie, protection juridique) et d'une assurance responsabilité civile.

Retrouvez toutes ces informations sur notre site internet : <http://www.montfort-le-gesnois.fr/>

Opération Tranquillité Vacances

Vous vous absentez de votre domicile cet été et vous craignez un cambriolage ? Avant de partir en vacances, pensez à signaler votre départ à la police ou à la gendarmerie dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances..

Comment en bénéficier ?

Les services de police ou de gendarmerie peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. En cas d'anomalie (tentative d'effractions ou effractions), vous êtes prévenu (directement ou par une personne de confiance) afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi.

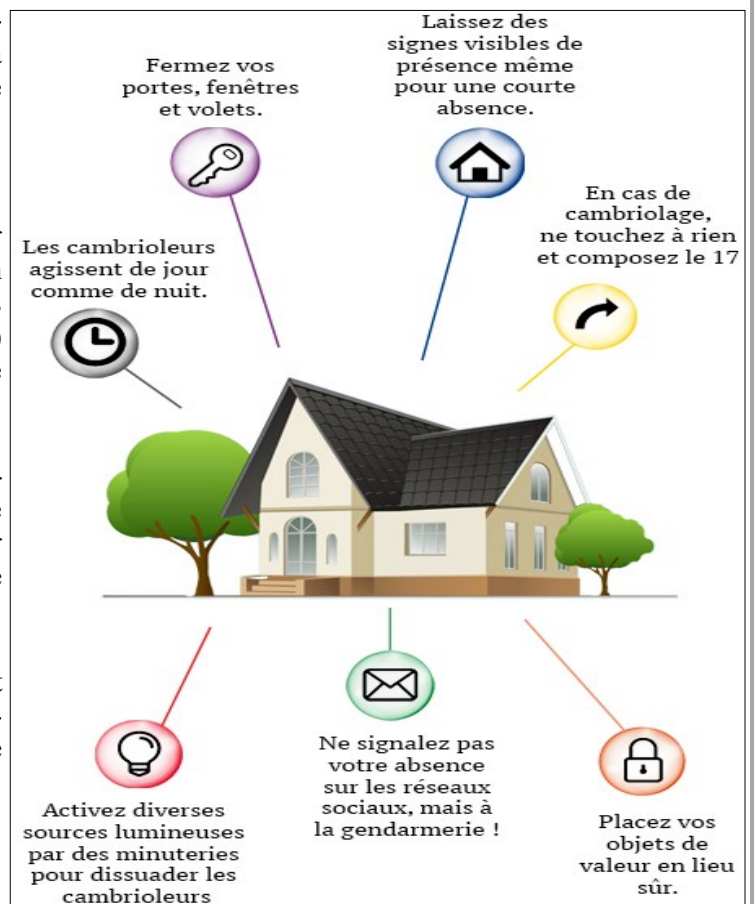
Pour bénéficier de ce service, vous devez passer par le commissariat ou par la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile muni du formulaire (complété notamment par vos noms, adresse, période d'absence, type et caractéristique du domicile et personne à aviser en cas d'anomalie).

Dans tous les cas, pensez à faire la demande 48 heures avant votre départ au minimum et, en cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour anticipé.

Cambriolages :

Quelques conseils pour essayer de s'en prémunir

- Avisez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence,
- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances),
- Transférez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple),
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour la lumière, la télévision ou la radio),
- N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clés et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.



La conciliation de justice



Qu'est-ce que c'est ?



Fédération des associations
de conciliateurs de justice de France

Conciliateur de justice

Vous êtes en désaccord avec une personne ...
Mais un procès vous paraît disproportionné ...

Faites appel au conciliateur de justice

La conciliation est un mode de règlement amiable des litiges de la vie quotidienne.

Le conciliateur peut intervenir dans de nombreuses affaires (conflit de voisinage, relations entre bailleurs et locataires, litiges à la consommation, litiges entre commerçants, litiges entre personnes, problème de copropriété...).

Le conciliateur est bénévole. Il assure toutes les garanties de discrétion et d'impartialité.

Pour la commune de Montfort-le-Gesnois, notez le lieu et les jours de permanences de votre conciliateur :

Monsieur Jean-Yves BOULAY

Centre Social LARES

Place Jacques Moreau

72450 Montfort-le-Gesnois

Le 1er mardi et 3e jeudi de chaque mois de 9h à 12h
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Social LARES
Tél. : 02.43.76.70.25